

Année : **2022**

Commune : LA TESTE DE BUCH

Gestionnaire : 29

Sias : 200500030

Structure : **CS LA TESTE**

Code pièce : **Convention**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



**Prestation de Service Centre Social
« Animation Globale et Coordination »**

Les conditions ci-dessous de la subvention dite prestation de service Centre social « Animation globale et coordination » constituent la présente convention.

Entre :

Le Centre Socio-Culturel de La Teste de Buch, représentée par **Patrick DAVET**, Maire de la Teste de Buch 33260 LA TESTE DE BUCH.

Ci-après désigné «le gestionnaire».

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, représentée par **Christine MANSIET**, la Directrice, dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 Bordeaux.

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Au travers de diagnostics partagés, les Caisses d'Allocations familiales prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Centre social « Animation globale et coordination » pour l'équipement :

Nom et Coordonnées de la structure concernée :

Centre Socio-Culturel

Mairie

Hôtel de Ville / Service Vie des quartiers

33260 LA TESTE DE BUCH

Tel : 05 57 73 69 63

Mail : responsable.viedesquartiers@latestedebuch.fr

1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service Centre social « Animation globale et coordination »

L'Animation Globale et Coordination est une fonction constitutive d'un Centre Social ; celui-ci doit répondre aux finalités et missions décrites ci-dessous pour percevoir la subvention dite prestation de service Centre Social « Animation Globale et Coordination ».

Le Centre Social poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Le Centre Social assure :

⇒ Des missions générales :

- Lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité ;
- Lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

⇒ Des missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.